

**Demande de subvention à l'ADEME pour mission d'Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage pour une Approche Environnementale de
l'Urbanisme sur le Val d'Arquet**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de son projet de rénovation urbaine à Neuville lès Dieppe, la Ville de Dieppe a souhaité se faire accompagner, particulièrement sur le projet d'éco-quartier du Val d'Arquet situé au sud de Neuville Nord car les enjeux sociaux, environnementaux et urbains qui en découlent sont importants pour la Ville.

C'est pourquoi elle a souhaité mettre en œuvre une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une Approche Environnementale de l'Urbanisme accompagnée par l'ADEME de Seine-Maritime, dans une démarche déjà bien engagée par le bailleur social, et qu'il fallait réorienter.

Considérant que d'une part :

- Il s'agit pour le bailleur social Sodineuf de construire sur des terrains qu'il a acquis, 10 ha environ, 230 logements, dont 82 participeront à la reconstitution de l'offre liée aux 192 logements démolis dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine validé par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine au Comité National d'Engagement le 18 juin dernier.

Considérant que d'autre part :

- La Ville a décidé de confier, en accord avec l'ADEME, une mission courte d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à Mme V. Parrington de l'agence Veraline Architecture pour un montant de 6 400 euros HT.

- La Ville sollicite une aide financière d'un montant maximum à hauteur de 50% à l'ADEME dont l'objet est le financement de cette mission. L'action devant être menée dans des délais courts, la Ville n'a pas sollicité d'autres organismes financeurs.

Considérant l'avis formulé par la Commission n°6 réunie le 8 décembre 2009.

Vu :

- la délibération n°55 du 15 décembre 2005 relative à la cession à Sodineuf Habitat Normand de terrains municipaux sis au Val d'Arquet Ouest dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Neuville lès Dieppe,
- la délibération n°54 du 15 décembre 2005 relative à la phase opérationnelle du volet neuvillais du dossier ANRU qui autorise Monsieur le Maire à engager toutes les études et les consultations nécessaires à l'aménagement de la zone de Neuville Nord et à rechercher toutes les subventions afférentes,

- la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2008 approuvant le protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine et autorisant Monsieur le Maire à le signer,
- le dossier sur le projet de rénovation urbaine des quartiers du Val Druel et de Neuville Nord déposé le 1^{er} avril 2009 à l'ANRU,
- la délibération n°22 du 2 juillet 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de l'ANRU.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter une demande de subvention auprès de l'ADEME de Seine-Maritime sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur une Approche Environnementale de l'Urbanisme sur le Val d'Arquet,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.